

Montreuil,  
le mardi 19 avril 2022

**Émetteur :** Christine Del-Vitto, Consultante Formatrice - Institut 4.10 : [cdelvitto@institutquatredix.fr](mailto:cdelvitto@institutquatredix.fr)  
Driss Alem, Chef de projet formation - Ucanss : [formation@ucanss.fr](mailto:formation@ucanss.fr)

**Objet :** Déploiement d'une journée d'actualités réglementaires sur les Marchés Publics.

Madame, Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Ucanss continue à proposer, en partenariat avec l'institut 4.10, une journée d'actualités réglementaires sur les marchés publics.

## **I - FINALITE DE LA JOURNEE**

Des évolutions réglementaires importantes ont émergé avec l'entrée en vigueur du code de la commande publique au 1er avril 2019, tant pour sa partie législative que pour sa partie réglementaire. Par conséquent, se former à la maîtrise des nouveaux textes est un impératif incontournable pour assurer la sécurité juridique de vos marchés et tendre vers une meilleure performance économique de l'achat public.

## **II - OBJECTIFS DE LA JOURNEE D'ACTUALITE**

Lors de cette journée, les participants pourront :

- Mettre à jour leurs connaissances en matière de textes réglementaires ;
- Identifier et assimiler les dernières modifications de la réglementation des marchés publics ;
- Maîtriser l'actualité jurisprudentielle nationale et européenne.

## **III - PUBLIC CONCERNE**

Cette journée s'adresse aussi bien aux responsables et agents des services marchés publics qu'aux juristes des organismes de la Sécurité sociale.

## **IV - COUT DE DE LA FORMATION**

Le coût de la formation est de : 345 €. Les frais de repas ne sont pas inclus dans ce coût.

## **V - MODALITE DE DEPLOIEMENT**

Pour la journée d'actualités réglementaires qui se déroulera en 2022, compte tenu du contexte sanitaire les modalités d'organisation sont les suivantes :

- Formation en distanciel via TEAMS pour les sessions organisées en inter-organismes. Cette modalité sera privilégiée au 1er semestre 2022.
- En présentiel pour les sessions organisées en intra ou en inter au 2ème semestre 2022 en fonction de l'amélioration des mesures sanitaires liées au COVID. Ou bien lorsque le distanciel n'est pas possible pour les sessions inter organismes.

## **VI - CALENDRIER ET MODALITE D'INSCRIPTION**

Vous pouvez retrouver le calendrier de cette journée d'actualité réglementaire et réaliser vos demandes d'inscription directement via le site de l'Institut 4.10 en cliquant [ici](#).

Le programme relatif à cette journée est détaillé dans l'annexe jointe à cette lettre.

Pour toute information complémentaire relative à cette journée, je vous invite à contacter le pilote de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en haut de ce document.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à cette journée d'actualité réglementaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Françoise Picaud  
Directrice de la formation professionnelle

### **Document(s) annexe (s) :**

- Journées d'actualité réglementaire programme 2022.pdf,